



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 26 AVRIL 2018

I/ Délégué à la protection des données : mise en place du service

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entre en vigueur le 25 mai 2018. Il prend en compte les nouveaux enjeux liés à la sécurisation des données personnelles, et fixe l'obligation pour chacune des collectivités d'avoir désigné à cette date un Délégué à la Protection de la Donnée (DPD).

L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) propose une convention de désignation du délégué à la protection des données mutualisée pour un coût de 476.70€ annuel.

De son côté, la Communauté d'Agglomération (CAGC) est en cours de recrutement d'un délégué à la protection des données et chargé de l'Open Data.

Lors d'une réunion organisée le 26 avril par RSI (prestataire informatique), des explications plus complètes sur cette nouvelle directive ont été données. Une synthèse sera présentée lors du prochain conseil municipal avec peut-être une proposition de la part de la Communauté d'agglomération.

II/ Ecole : obligations de vaccination

Un enfant non vacciné a été inscrit à l'école à la rentrée de septembre 2017. Ses parents ont alors reçu un recommandé leur demandant de procéder à la vaccination obligatoire de leur enfant dans un délai de 3 mois.

RAPPEL

3 vaccins obligatoires pour permettre l'admission d'un enfant dans un établissement scolaire : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite. Pour information, 11 vaccins sont désormais obligatoires pour tous les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018 afin qu'ils puissent entrer en crèche, école ou centre de loisirs.

Ce courrier étant resté sans réponse de la part des parents à ce jour, différents services ont été contactés et prévenus de la non vaccination de l'enfant :

- Agence Régionale de la Santé de Poitiers
- Médecin de santé scolaire responsable secteur de Monthoiron
- Pôle Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département

Une rencontre avec les parents a eu lieu mi-mars 2018 pour leur rappeler l'obligation de vaccination de leur enfant. Dans le cas contraire, ils ont été informés que l'école n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans, l'enfant pouvait être déscolarisé.

Mi-avril, un nouveau point a été fait avec les parents : ces derniers doivent contacter le service PMI pour procéder à la vaccination de l'enfant d'ici la rentrée des vacances de printemps.

Dans cette attente, l'enfant n'est plus à l'école depuis le lundi 23 avril.

III/ Ecole : rythmes scolaires pour septembre 2018

Par courrier du 22 mars dernier, le directeur académique de la Vienne a validé le projet transmis conformément au conseil d'école et au conseil municipal de janvier 2018.

Ainsi les horaires de l'école de Monthoiron seront les suivantes :

ECOLE DE MONTHOIRON	MATIN		APRES-MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30
vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30

Pour information, le bus partira de Monthoiron à 16h35 pour aller récupérer les enfants de Chenevelles.

Les APC auront lieu après la classe de 16h30 à 17h00.

Il convient désormais de réunir les commissions suivantes :

Commission scolaire : règlements, tarifs ... Mardi 22 mai à 20h00

Commission du personnel : nouvel emploi du temps des agents Jeudi 7 juin à 19h00

IV/ Location et maintenance copieurs Mairie et école

Actuellement, les copieurs de la Mairie et de l'école sont loués à la société GRENKE et la maintenance est assurée par MLI de Châtellerault. Suite à quelques soucis de maintenance des copieurs par la société MLI, des consultations sont actuellement en cours avec la société SORAM et la société QUADRA. Pour information, le contrat MLI se terminera en fin d'année 2019.

L'économie annuelle réalisée serait d'environ 200€.

Une rencontre avec MLI doit être organisée d'ici le prochain conseil municipal.

V/ CCHA : DVD « Le Châtelleraudais à l'épreuve de la Grande Guerre »

Plus de 2000 documents privés et officiels ont été numérisés par le Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives (CCHA) et organisés sous la forme d'un DVD labellisé par la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Ce DVD illustre les années 1910 à 1930 dans l'ensemble des communes de l'arrondissement de Châtellerauld.

La décision est prise pour la souscription d'un DVD à 25€ qui sera mis à la disposition de la bibliothèque. Des bons de commande sont mis à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

VI/ CAGC : demande de fonds de concours pour travaux d'enfouissement de réseaux et réfection de trottoirs rue des Lises

Le Pacte financier et fiscal, adopté par le conseil communautaire du 27 novembre 2017 confirme la mise en place d'un dispositif de fonds de concours pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerauld.

La commune de Monthoiron peut solliciter une demande d'aide financière concernant les travaux d'enfouissement de lignes électriques et de lignes France Telecom ainsi que pour la réfection de trottoirs avec accès handicapés.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	montant	RECETTES	montant	%
Travaux enfouissement				
Lignes électriques	18 287.67 €	Soregies	12 650.91 €	
Lignes téléphoniques	33 920.84 €			
Création de trottoirs	29 608.45 €	Département	18 949.41 €	
TOTAL HT	81 816.96 €		31 600.32 €	
Solde à financer			50 216.64 €	
Fonds de concours (50%)			25 108.32 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraudais pour une aide financière au titre du fonds de concours à hauteur de 50%, soit 25 108.32 €.
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

VII/ CAGC : évaluation des circuits de randonnées de la commune de Monthoiron

Lors d'une réunion du 1^{er} mars dernier, la Communauté d'Agglomération a proposé une évaluation des circuits de randonnées afin d'harmoniser ces circuits et de maintenir l'entretien des balisages de ces derniers, le but étant une continuité des circuits d'une commune à une autre.

Le référent élu de ce groupe d'évaluation est Christophe Cardineau.

Une réunion est prévue en Mairie samedi 28 avril à 10h00 pour déterminer les chemins qui seraient à évaluer.

VIII/ Vie des Commissions

- POINT SUR :

- Réunion de la commission voirie du 17 mars : inventaire des travaux à effectuer en 2018
- Repas communal du 17 mars
- Conseil d'école de Chenevelles du 20 mars
- Assemblée Générale du P'tit Prince du 4 avril

- DATES A RETENIR :

- Concert des P'tits Ruisseaux : samedi 28 avril à 20h30 à la salle des fêtes
- Cérémonie commémorative du mardi 8 mai à 11h00
- Commission Scolaire : mardi 22 mai à 20h00
- Conseil Municipal : jeudi 24 mai à 19h00
- Commission du Personnel : jeudi 7 juin à 19h00

IX/ Informations et questions diverses

- Dossier aliénation chemins ruraux « Baconnays » - Monsieur Léger doit prendre contact avec son géomètre
- *Projet éolien* : rencontre du 10 avril à Monthoiron
Réunion des conseils municipaux des 3 communes à Monthoiron le mardi 19 juin à 20h00 à la salle des fêtes
- *Restructuration des collèges* : pétition des parents contre le rattachement au collège de La Roche Posay
Depuis, la décision a été prise par le Département pour la rentrée de septembre 2018. Les collégiens habitant Monthoiron continueront d'aller au collège de Vouneuil sur Vienne.
- *Service commun de développement durable*
Une rencontre est prévue en Mairie jeudi 3 mai à 11h00 avec la responsable du service « Energie Partagée » de la CAGC pour présentation de ce nouveau service et adhésion éventuelle de la commune